

« 20/06/2023 »

Cercueils ouverts, cadavres manipulés : scènes d'horreur dans deux cimetières en Charente-Maritime



Une vingtaine de cercueils ont été ouverts et fouillés dans deux cimetières de Charente-Maritime.

© Photo d'illustration ManfredKain / Pixabay

Par LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE AVEC NEWSGENE

Publié le 20/06/2023 à 14:56

mis à jour le 20/06/2023 à 14:56

Dix-sept caveaux ont été profanés dans les cimetières des communes de Tugéras-Saint-Maurice et de Chartuzac (Charente-Maritime) dans la nuit du jeudi 15 au vendredi 16 juin 2023. Les cercueils ont été ouverts et les dépouilles manipulées. Une enquête a été ouverte.

Les faits sont sordides et choquants. Dans la nuit du jeudi 15 au vendredi 16 juin, 17 caveaux familiaux ont été profanés dans les cimetières des communes de Tugéras-Saint-Maurice et de Chartuzac ([Charente-Maritime](#)), a révélé *Le Parisien*.

Une enquête pour « profanation de sépultures et atteinte à l'intégrité aggravée de cadavres » et pour « vols ou tentatives de vol en réunion » a été ouverte et confiée à la brigade de gendarmerie de Jonzac.

Au total, une vingtaine de cercueils ont été ouverts et fouillés dans les deux cimetières. Les cadavres ont été manipulés. *Le Parisien* évoque des os « éparpillés » dans les allées et même une dépouille « retrouvée assise dans son cercueil ». « C'est une horreur, c'est abject... Je n'ai pas les mots pour décrire ce que j'ai vu », a confié au quotidien francilien Pierre Amat, le maire de Tugéras-Saint-Maurice.

Des pilleurs de tombes ?

Les faits ont choqué les habitants des environs, à commencer par ceux qui ont des proches enterrés dans l'un de ces deux cimetières. « *Comment peut-on s'attaquer à des gens et à leur repos éternel ?* », s'est indigné auprès du *Parisien* un habitant de Tugéras-Saint-Maurice dont le caveau familial a été ouvert.

Après l'inspection des lieux par les enquêteurs, les caveaux ont été refermés et scellés par une entreprise de pompes funèbres. S'ils sont retrouvés, les auteurs de ces profanations risquent jusqu'à deux ans de prison.